

COMPTE RENDU DE LA CP FAMILLE 5 février 2014

Début de séance à 14h co-animateur syndical : Ivan Baquer, Représentant CGT : Patrick Brechotteau,

Ordre du jour :

1. Prestations chèques-vacances,
2. Réservations interministérielles places crèches,
3. Prestations CESU garde d'enfant 0/6 ans,
4. Aide au maintien à domicile,
5. Synthèse budgétaire (pas abordé en séance par manque de temps)

Déclarations préalables syndicales sur le manque de concertation sur les circulaires FPE (CESU, AMD, chèques-vacances) les syndicats demandent à être associés en amont et demandent qui a droit au bénéfice de l'action sociale des fonctionnaires.

PS2 répond qu'un groupe de travail se réunira en mars et qu'un relevé de conclusion sera fait pour le CIAS prévu le 8 avril.

1. Prestations chèques-vacances :

Des représentants de l'ANCV présentent les activités de l'agence dont le chèque jeunes 18/25 ans.

La CGT est intervenue sur la méthodologie faite pour élaborer la circulaire chèques-vacances : quelles données ont été retenues pour la base de calcul, quels éléments retenues pour la cible enfin, quelle communication prévue ? Sachant que le taux de pénétration de cette prestation est encore faible soit 3,4% de bénéficiaires dans la FPE (dont 5% pour les actifs et 1,7% pour les retraités) ! Il ressort que 80% des fonctionnaires seraient éligibles au chèques-vacances.

Pour le chèque jeune, l'objectif national au niveau de l'ANCV est de 50 000 jeunes en 2016. En 2013, en ce qui concerne le chèque vacances, il y a eu 130 000 bénéficiaires FPE pour 32 millions d'euros de subventions, la valeur faciale représentait 1390 euros en moyenne consacrés à 35% sur l'hébergement, 25% sur le voyage et transport, les coupons sont de 10€, 20€, 25€ et 50€.

En 2015 il y aura encore des chèques « papier » et d'autres « dématérialisés » en concomitance. Les chèques seront entièrement dématérialisés en 2017, la campagne

info/communication FPE est à débattre avec PS2...l'ANCV n'est pas contre refaire et financer une campagne.

Le chèque-vacances FPE dit « jeune » s'adresse aux moins de 30 ans avec 35% de bonification avec les critères des 10% ou plafond RFR 17000 euros.

Pour les personnes en situation de handicap, un travail spécifique doit être mené comme sur les DOM pour le 1^{er} janvier 2015.

1. Réservations interministérielles places crèches :

Le point est fait sur le bilan 2013, les demandes 2014 recensés par les SRIAS sont de 444 places, le budget ne prévoit que le financement pour 71 places...

Le guide méthodologique sera envoyé aux membres du CIAS pour être soumis au CIAS de juillet avec une sortie prévue en septembre,

1. Prestations CESU garde d'enfant 0/6 ans :

La CGT à rappelé son désaccord sur la suppression de la tranche de 220 euros du CESU qui exclue 71 000 bénéficiaires pour 12,6 millions d'euros.

Les familles monoparentales qui auront 20% de bonification représentent un potentiel maxi de 13 600 personnes déjà bénéficiaires pour un montant de 1,3m euros soit un delta de 11,3 millions d'économies sur le dos des parents !!!

1. Aide au Maintien à Domicile :

Les barèmes CNAV de l'AMD sont revalorisés de 1,3% au 1/01/2014, le bilan après un an de mise en place de la nouvelle prestation est maigre: sur 3 000 demandes 1 850 ont été rejetées pour des ressources supérieures au plafond.

La CNAV à reçu 10 millions d'euros du budget action sociale qui servira également en 2014, La CGT à rappelé que les critères d'attribution et les montants ne sont pas adaptés aux pensionnés de la FPE (rappel il y à 5 ans pour l'ancienne AMD il y avait 36 000 bénéficiaires pour un budget de 25 millions d'euros !!!).

QUESTIONS DIVERSES :

- Plusieurs questions sur les précaires, qui à droit à quoi?

PS2 va revoir cette question et apporter une réponse circonstanciée.

- Les EPA panel des prestations? L'attention de PS2 est attirée par le co animateur sur plusieurs EPA dont les agents ne bénéficient plus des chèques vacances et qu'elles procédure doivent utiliser ces collègues.

PS2 répond que les EPA doivent les alerter et que PS 2 fera suivre à leur ministère afin qu'il y ait mise en place du transfert nécessaire.

- La saisie des tableaux en ligne?

Un débat non tranché sur cette saisie en ligne afin de ne plus avoir de papier entre PS 2 et SRIAS...

En fin, PS2 répond que l'audit IGAS/IFI a demandé de revoir la circulaire 98